

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-129  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Extension de l'espace d'hébergement du progiciel NetADS**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la décision de la présidente n°2021-01 en date du 4 janvier 2021 pour l'hébergement du progiciel NetADS et la maintenance pour une durée d'abonnement de 5 ans auprès de la société OCI Urbanisme ;

**Considérant** que la collectivité approche du quota d'espace de stockage qui lui est alloué dans le cadre de l'hébergement du logiciel NetADS,

**Considérant** la nécessité d'étendre l'espace d'hébergement du logiciel de 30 gigaoctets ;

**Vu** la proposition de la société OCI Urbanisme - PAT La Vatine - 7 rue Jacques Monod - 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à l'extension de l'espace d'hébergement du progiciel NetADS de 30 gigaoctets transmis par la société OCI Urbanisme - PAT La Vatine - 7 rue Jacques Monod - 76130 MONT SAINT AIGNAN pour un montant de 180 € HT annuel soit 216 € TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants, chapitre 011.

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 12 mars 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 18 MARS 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 18 MARS 2024



# DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20240035	01/03/2024	30/04/2024

OCI URBANISME  
 7 rue Jacques Monod  
 Parc de la Vairie  
 76130 Mont Saint Aignan  
 Tél. : 02 79 41 02 00  
 Email : contact@oci-urbanisme.fr

**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**  
 Village d'entreprises  
 ZA du Rozier - Coron  
 15100 SAINT FLOUR  
 France  
 N° de TVA : FR76200066660  
 N° Siret : 20006666000016  
 Code client : CC15100  
 Mode de paiement : Virement 30 jours nets

**Objet** Extension espace hébergement NetADS  
**Affaire**  
**Commercial** Benoit CHALMETON

### Remarques

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
HEBERG	HEBERGEMENT - Extension de l'espace de stockage de 30 Go supplémentaires (passage de 30 à 60 Go)	An	180,00	1,00			180,00	5

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	180,00	20,00	36,00

Total € HT	180,00
Net € HT	180,00
Total TVA €	36,00
Total € TTC	216,00
<b>NET A PAYER €</b>	<b>216,00</b>

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS  
 IBAN : FR76 3002 1182 5502 0201 3000 138 - BIC : CMOF3333  
 Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer :  
 le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :  
  
 Le :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et du DPA, avenant relatif au traitement des données personnelles, consultables aux adresses suivantes : <https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2023/01/CGV.pdf> et <https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2023/01/DPA.pdf>  
 OCI URBANISME - SAS au capital social de 493 100 € - RCS Rouen B 509 182 896 - SIRET 509 015 200066660-20240312-DEC2024-129-AU  
 Date de télétransmission : 18/03/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 18/03/2024  
 Siège - 7 rue Jacques Monod - La Vairie - 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 79 41 02 00 - Email : contact@oci-urbanisme.fr Page : 1/1